

L'Eminence Accordée par l'Islam à la Femme (par HARUN YAHYA)

Soumis par tiliwa.net
24-04-2008

les exclure de la société et les considérer telles des êtres de seconde zone, comme le font les païens, ne relève aucunement de l'islam, qui au demeurant condamne cette attitude. Le Coran offre ce qu'il peut y avoir de mieux comme rapport entre l'homme et la femme.

La place de la femme en islam est un sujet récurrent lorsqu'on discute de cette religion. Nombre d'idées fausses, qui portent sur des pratiques - qui relevant de la tradition sont considérées à tort faisant partie intégrante de l'islam -, alimentent les préjugés à la défaveur de l'islam. Toutefois, l'étude du point de vue islamique concernant les femmes laisse apparaître qu'une grande liberté ainsi qu'une large place sociale leur sont attribuées.

Les commandements de Dieu au sujet du statut de la femme et des relations entre l'homme et la femme, qui nous ont été révélés par le Coran, sont basés sur la pleine justice. ? cet égard, l'islam soutient l'égalité des droits, des responsabilités et des fonctions pour les deux genres. L'islam est basé sur l'affection, la tolérance et le respect pour l'être humain, il ne fait pas de discrimination envers la femme.

Les exemples de la bonne morale que l'on trouve dans le Coran sont universellement compatibles avec la nature humaine et ils sont valides pour toutes les époques de l'histoire. De même pour le respect et les droits de la femme. Dans le Coran, Dieu rappelle que les tâches et les responsabilités des femmes sont les mêmes que celles des hommes. En outre, en accomplissant ces tâches et responsabilités, les hommes et les femmes s'aident et se soutiennent mutuellement.

Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la Salât, acquittent la Zakat et obéissent à Allah et à Son messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage. (Le Coran, sourate at-Tawba, verset 71)

Dieu souligne que les croyantes et les croyants seront récompensés de la même manière selon leurs actes, quels que soit leur sexe.

Leur Seigneur les a alors exaucés (disant): "En vérité, Je ne laisse pas perdre le bien que quiconque parmi vous a fait, homme ou femme, car vous êtes les uns des autres. (Le Coran, sourate al-Imran, verset 195)

Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne Œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons, certes, en fonction des meilleures de leurs actions. (Le Coran, sourate an-Nahl, verset 97)

Dans un autre verset, où les hommes et les femmes musulmans sont considérés dans leur ensemble, il est à noter que les mêmes responsabilités et les mêmes statuts sont attribués aux uns et aux autres.

Les Musulmans et Musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, endurants et endurantes, craignants et craignantes, donateurs et donneses d'aumônes, jeûnants et jeûnantes, gardiens de leur chasteté et gardiennes, invocateurs souvent d'Allah et invocatrices: Allah a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense. (Le Coran, sourate al-Ahzab, verset 35)

Dans le Coran, il y a plusieurs autres versets déclarant que les hommes et les femmes sont exactement égaux en ce qui concerne leurs devoirs et responsabilités, leurs récompenses ou punitions en retour. Il y a quelques différences pour des questions sociales, mais celles-ci visent au confort et à la protection des femmes. Les commandements du Coran considèrent les différences congénitales des deux genres comme résultant de leur création et suggère un système maintenant une justice égale pour l'homme et la femme.

L'islam ne voit pas la femme comme un objet. Par conséquent, selon le Coran, il n'est pas approprié qu'une femme vertueuse épouse un homme associateur. De la même manière, il n'est pas permis à une femme associatrice d'épouser un homme vertueux.

Les mauvaises (femmes) aux mauvais (hommes), et les mauvais (hommes) aux mauvaises (femmes). De même, les bonnes (femmes) aux bons (hommes), et les bons (hommes) aux bonnes (femmes). Ceux-là sont innocents de ce que les autres disent. Ils ont un pardon et une récompense généreuse. (Le Coran, sourate an-Nour, verset 26)

Dans le mariage aussi, les fonctions et les responsabilités des conjoints les uns envers les autres exigent l'égalité. Dieu

demande aux deux conjoints d'être protecteur et surveillant l'un pour l'autre. Ce devoir est exprimé ainsi dans le Coran :

… elles sont un vêtement pour vous et vous un vêtement pour elles. (Le Coran, sourate al-Baqara, verset 187)

Plusieurs prescriptions existent dans le Coran concernant la protection des droits de la femme dans le mariage. Le mari doit fournir un soutien économique à sa femme; il doit s'occuper de son ancienne femme après le divorce aussi.

Comme les versets l'indiquent clairement, l'islam apporte la justice dans les relations entre l'homme et la femme et met fin aux pratiques incorrectes résultant des coutumes et des traditions des sociétés antéislamiques. La situation de la femme dans la société arabe avant l'islam peut être un exemple significatif à ce sujet : selon les Arabes païens, les femmes étaient inférieures et ceux qui avaient des filles étaient honteux de cette situation. Les pères qui avaient des filles, préféraient parfois les enterrer vivantes plutôt que d'annoncer leur naissance. Par la voie du Coran, Allah a interdit cette tradition perverse et a averti les gens que de telles personnes rendront certainement compte de leurs actes le jour du jugement. En fait, l'islam a permis l'émancipation des femmes sévèrement persécutées à l'ère païenne. Prof. Bernard Lewis, considéré comme l'un des plus grands experts occidentaux dans l'histoire de l'islam et du Moyen-Orient, fait le commentaire suivant :

En général, l'arrivée de L'islam a apporté une énorme amélioration à la position des femmes en Arabie antique, les dotant de propriétés et d'autres droits, et leur donnant une mesure de protection contre le mauvais traitement de leurs maris ou propriétaires. Le massacre des filles, sanctionné par la coutume arabe païenne, a été proscrit par l'islam. Cependant, la position des femmes est demeurée pauvre et s'est aggravée en plusieurs aspects quand le message initial de l'islam a perdu sa force et a été modifié sous l'influence des habitudes et des coutumes préexistantes. (Bernard Lewis, *The Middle East*, Weidenfeld&Nicolson, Londres, 1995, p. 210)

Ainsi nous pouvons rappeler que dédaigner les femmes, les exclure de la société et les considérer comme relevant d'une seconde classe est une mauvaise attitude païenne qui n'a aucun rapport avec l'islam. D'ailleurs, le Coran cite le cas de femmes dévotes, modèles pour l'humanité dans le Coran. L'une est Marie, mère de Jésus-Christ. L'autre est l'épouse du Pharaon égyptien qui, malgré la malfaisance de son mari, est également décrite telle une musulmane idéale (Le Coran, sourate at-Tahrim, versets 11-12) . Le Coran décrit aussi les conversations entre le prophète Salomon et la reine de Saba (Le Coran, sourate an-Naml, versets 42-44) ou entre Moïse et les deux femmes (Le Coran, sourate al-Qasas, versets 23-26) .

Par conséquent, un musulman ne peut jamais avoir une attitude intolérante envers les femmes. Dans une société où de véritables morales islamiques sont adoptées, grands respect et sympathie seront montrés aux femmes, veillant à ce qu'elles vivent libres et dans le confort.

Tous les décrets mentionnés par Dieu dans le Coran au sujet de la femme aident à former une structure sociale qui permet aux femmes de vivre heureusement dans le confort. Dans une société où toutes les valeurs morales coraniques sont largement observées, la position sociale des femmes devient si appréciée qu'elle ne saurait être comparée à celle des sociétés actuelles que nous considérons comme modernes.